

Communiqué de presse

18 octobre 2021

Votation sur le projet de contournement routier H18 : position de l'ATE-NE

Le projet de contournement routier H18 a suscité une opposition de l'Association transports et environnement section Neuchâtel (ATE-NE) en juillet 2019, qui a donné lieu à plusieurs séances de discussion avec le Service des Ponts et chaussées et la Ville de La Chaux-de-Fonds. Au terme de celles-ci, l'ATE a signé une convention qui englobe toute une série de mesures d'accompagnement supplémentaires. De ce fait, l'ATE ne s'oppose pas au projet d'évitement.

De manière générale, l'ATE est opposée à la création de routes de contournement, dans la mesure où le risque existe qu'en créant une nouvelle infrastructure routière les déplacements individuels motorisés soient encouragés et qu'il en résulte une augmentation globale du trafic. Pour éviter une telle situation toutefois, des mesures d'accompagnement sont prévues et jouent un rôle décisif en vue de l'amélioration de la qualité de vie en ville et de la requalification d'espaces publics.

Concernant la votation sur le projet H18, l'ATE insiste sur le fait que ce projet a pour but de créer une nouvelle dynamique en ville de La Chaux-de-Fonds en pacifiant le centre-ville et en encourageant, en ville, les modes de déplacement alternatifs à la voiture que sont la marche, le vélo et les transports publics. Il s'agit d'une démarche de longue haleine, qui nécessitera des choix cohérents, comme c'est le cas dans les autres villes.

Les mesures d'accompagnement prévues dans le Plan directeur partiel des mobilités (PDPM H18) prévoit le délestage du trafic dans la ville historique, notamment sur les rues du Grenier, de l'Hôtel-de-Ville, Fritz-Courvoisier, de la Balance, du Versoix, du Collège et de la rue Neuve.

L'ATE a donc retiré son opposition sur la base d'une convention, c'est pourquoi elle ne s'oppose pas au projet de contournement, ayant obtenu notamment les mesures d'accompagnement supplémentaires suivantes par rapport au projet de base :

- **Bruit** : réduction de la vitesse limite à 40 km/h, voire 30 km/h, sur toutes les rues concernées par des reports de trafic et des dépassements des valeurs limites de bruit, ainsi que 30 km/h de nuit si nécessaire. En cas de non-respect de l'ordonnance sur le bruit, identification et correction des mesures n'atteignant pas leur but. Assainissement des dépassements de bruit dans un délai de 4 ans maximum à partir de la mise en service de l'évitement,

- Déplacements à vélo : augmentation de la part des cyclistes à 5% à l'horizon 2025 (env. 0,7% actuellement) ; réaménagement des rues des Moulins et du Progrès jusqu'à la rue de Pouillerel en faveur des cyclistes pour l'ouverture de la H18 (tronçons piétons et tronçons à 30 km/h ou 20km/h (zone de rencontre)), réaménagement du carrefour Moulins-Charrière en faveur des cyclistes, prolongement de l'axe cyclistes jusqu'au collège des Forges dans les 3 ans après l'ouverture de l'évitement H18, affectation de la promenade Le Corbusier aux piétons et aux cyclistes,
- Stationnement des vélos : augmentation du nombre d'arceaux dans chaque nouveau projet, ainsi qu'aux abords des installations à forte fréquentation ; mise à disposition d'abris-vélos protégeant des intempéries aux abords des collèges ; planification d'une station vélo à la gare d'ici 2025,
- Air : mesures de sa qualité effectuées sur les axes les plus chargés dans les 3 ans suivant la mise en service de l'évitement,
- Monitoring : actions menées par le Service des ponts et chaussées pour vérifier l'évolution des charges de trafic après l'ouverture de l'évitement, mise en œuvre de mesures de contrôles d'accès, si nécessaire, pour atteindre les objectifs visés de délestage du centre-ville.

L'ATE ne s'engagera toutefois pas dans la campagne, mais restera attentive à l'application de cette convention en cas d'acceptation du projet de la H18 par les citoyennes et citoyen-ne-s neuchâtelois-es.

Pour en savoir plus :

www.ate-ne.ch/dossier/consultation-et-prises-de-position-2

Contacts :

Christian Piguët, co-président, 076 309 01 51, info@ate-ne.ch

Marie-Claire Pétremand, membre du comité, 079 731 47 90